



MAIRIE
DE
MURATO

**DELIBERATION
DL-2025-49**

Date de la convocation : **23/09/2025**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **14**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sebastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François.

REPRESENTES : M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sebastien été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « SEA » - Réalisation d'un crédit relais (338 000 €) auprès de la CEPAC Corse pour le préfinancement des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées

Monsieur le Maire expose au Conseil

Les subventions prévues pour le financement des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées ne seront perçues qu'à une date différée, générant ainsi un décalage de trésorerie.

Afin d'assurer la continuité des engagements financiers et d'éviter toute difficulté dans le paiement des entreprises, il serait opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de **338 000,00€**.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, dont les caractéristiques ci-après énoncées :

Caractéristiques du prêt

Montant : 338 000,00 €

Durée : 36 mois

Taux : 3,33% fixe

Frais de dossier : 500 €

Echéance : Constante

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse un crédit relais, dont les caractéristiques ci-dessus exposées, pour le préfinancement des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et **REÇOIT** tous pouvoirs à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

